

"Les besoins impérieux des temps présents"

Autor(en): **Schorderet, Pierre-Antoine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire**

Band (Jahr): **4 (1997)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-13233>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

«LES BESOINS IMPÉRIEUX DES TEMPS PRÉSENTS»

PIERRE-ANTOINE SCHORDERET

En 1948, deux enseignants d'économie de l'Université de Lausanne s'étonnaient du manque de ressources allouées aux sciences économiques, à une période où, pourtant, il devait être clair aux yeux de tous que les problèmes du monde étaient de nature économique. Dans un rapport adressé au Rectorat, via la Commission Universitaire, les deux auteurs proposent un ambitieux projet de réorganisation des sciences économiques. En plus des revendications académiques, nourries de débats sur la nature, la place et le contenu de l'économie politique, ils affirment des inquiétudes plus générales d'une élite cantonale, libérale-radical, qui, au sortir de la seconde guerre mondiale, se doit de rationaliser ses propres moyens d'action sur une société vaudoise n'offrant pas toutes les garanties de stabilité, de progrès et de croissance.

DOCUMENT

«Rapport sur les besoins des disciplines économiques à l'Université de Lausanne par MM. H[enri] Borle et F[irmin] Oulès»¹

«[...] 1. Tout d'abord, pour se faire une idée exacte des besoins actuels des disciplines économiques et de l'urgence de leur satisfaction, il faut remarquer que, par suite de circonstances historiques, les enseignements économiques à l'Université de Lausanne ont été créés ou se sont développés comme d'ailleurs dans un certain nombre d'autres universités suisses et étrangères, aux facultés ou écoles dites de sciences morales (faculté de droit, école des sciences sociales et politiques, école des hautes études commerciales rattachées à la faculté de droit). Par la nature même de la plupart des enseignements qui sont donnés dans les facultés de droit comme aussi dans les facultés des lettres ou encore dans celles de théologie, les besoins de toutes ces facultés au point de vue matériel et même personnel sont assez limités: il s'agit que les bibliothèques et les séminaires disposent des livres et des revues nécessaires et qu'un nombre suffisant

Les exigences des sciences économiques sont toutes [sic] différentes tant au point de vue matériel que du personnel et des crédits si l'on veut pouvoir satisfaire convenablement les besoins impérieux des temps présents. En effet, avec le renforcement de l'interdépendance des phénomènes économiques qui se manifeste de plus en plus à l'échelle internationale, les économistes doivent pouvoir disposer d'une documentation statistique étendue comme aussi de différentes enquêtes pratiques et théoriques publiées dans les principaux pays. Les besoins en livres et en revues sont donc singulièrement plus vastes et plus variés que ceux des sciences morales.

Au point de vue des autres instruments de travail (matériel pour établir et projeter les statistiques, cadres pour placarder les graphiques, etc.), les exigences deviennent aussi toujours plus pressantes.

Quant aux besoins en personnel, il s'avère toujours plus que les professeurs ne sauraient se tenir au courant de ce qui se passe dans les différents pays au point de vue économique et social ou être suffisamment informés sur les différentes études publiées s'ils ne sont pas aidés à cet effet par des assistants connaissant bien les langues et dont le rôle serait de contribuer à initier les étudiants aux divers travaux de séminaire, de doctorat et aussi de faciliter par des recherches la préparation des cours.

L'enseignement enfin ne peut pas être réaliste et vivant s'il n'est pas appuyé par des visites d'institutions et d'entreprises par des étudiants et aussi par la participation de ces derniers à certaines manifestations économiques (réunion de sociétés avec discussion sur les problèmes économiques) et si d'autre part les professeurs n'ont pas les moyens d'assister à ces mêmes manifestations économiques lorsqu'elles ont lieu assez loin de Lausanne.

Tout ceci montre donc clairement que les exigences dans leur ensemble des sciences économiques se rapprochent aujourd'hui bien plus des besoins des sciences physiques, chimiques, médicales ou techniques que de ceux des sciences dites morales.

2. Dans la satisfaction de ces exigences des sciences économiques, les autorités de l'État ne doivent pas perdre de vue les considérations suivantes:

a) En ce qui concerne tout d'abord les besoins des administrations publiques et privées, qu'il s'agisse des administrations fédérales en Suisse ou à l'étranger, de celles du canton et des grandes entreprises, le pays doit disposer d'hommes qui ne soient pas de purs techniciens ne connaissant que leur branche, mais encore capables de se rendre compte des besoins généraux du pays. Étant donné l'interdépendance croissante de tous les aspects de la vie économique et sociale, le développement d'une branche conditionne nécessairement le développement des autres branches – développement qui par suite dépend de la réalisation des conditions générales devant être remplies pour que l'intérêt national soit satisfait. ■ 117

Or, cet élargissement des points de vue, qui se fait particulièrement sentir à tous les postes de direction – qu'ils soient publics ou privés – manque aujourd'hui le plus souvent parce que la culture qui est donnée à l'Université est par trop spécialisée, trop technique. Autrefois, la culture universitaire, au sens étymologique du terme, reposait sur l'enseignement général de la philosophie. De nos jours, étant donné le primat toujours grandissant de l'économique dans la vie sociale et politique, l'économie politique doit remplir le rôle qu'a joué la philosophie, si l'on veut que les études universitaires réalisent une certaine unité et une vue synthétique de l'aspect le plus important des choses et du monde universitaire – unité et élargissement d'horizon qui leur font tant défaut aujourd'hui.

Ce besoin de compréhension large est particulièrement indispensable à la Suisse étant donné sa situation spéciale et l'orientation de son industrie et de son commerce dépendant en grande partie de l'étranger. C'est la culture économique qui peut incontestablement le mieux corriger les abus d'une spécialisation à courte vue. Et voilà pourquoi il est urgent aujourd'hui de commencer à développer l'enseignement des sciences économiques au niveau universitaire si l'on veut que les intérêts qui s'interfèrent, se pénètrent et se conditionnent de plus en plus puissent mieux se comprendre et s'entendre [...].»

COMMENTAIRE

Quand il cosigne le rapport de 1948, Henri Borle (1889–1966), nommé en 1937 professeur ordinaire d'économie commerciale et d'institutions économiques comparées, est aussi un homme connu et reconnu dans les milieux bancaires, dont il est un théoricien et un représentant.² Firmin Oulès (1904–1992) a succédé en 1939 à Pasquale Boninsegni à la prestigieuse chaire d'économie politique créée en 1870 et inaugurée par Léon Walras. Ce sont donc un jeune professeur ordinaire et une personnalité bien assise qui écrivent ce rapport, répondant ainsi à leur manière aux directives du Rectorat qui a demandé à chaque Faculté de soumettre un plan de développement pour les années à venir. Le 19 juin 1948, le Président de l'École des Sciences Sociales et Politiques, Jacques Secrétan, envoie le plan de développement général que le Conseil de l'École a approuvé. C'est en annexe de celui-ci que figure le rapport de Borle et Oulès. Par la proposition finale qu'il établit, à savoir réorganiser les études économiques en créant un Institut des sciences économiques, il reprend les projets de réorganisation défendus déjà depuis le début des années quarante notamment par Jules Chuard (1891–1967), Directeur de l'École de HEC, et

118 ■ Jacques Secrétan, alors professeur extraordinaire de droit international, mais

également proche des milieux conservateurs du Parti Libéral Vaudois.³ Ceux-ci proposaient la suppression des deux Écoles – HEC et l'École des Sciences sociales – et défendaient la création d'une Faculté des sciences économiques, politiques et commerciales qui signalât la place et l'importance, à l'Université, des enseignements économiques et sociaux. L'Institut proposé s'inscrit dès lors comme une recherche de solution intermédiaire, dans le même esprit, mais impliquant une redéfinition institutionnelle moins contraignante.

L'enseignement des sciences économiques à l'Université de Lausanne a connu une institutionnalisation particulière. Si, conformément à la quasi-totalité des Universités suisses, c'est la Faculté de Droit qui l'a accueilli, il s'est développé plus précisément dans le cadre de l'École de Hautes Études Commerciales (HEC), dépendante de la Faculté au même titre que l'École des Sciences sociales, toutes deux créées en 1911 et bénéficiant d'une relative autonomie de fonctionnement, essentiellement liée à l'organisation et à la gestion des programmes de licences. Depuis 1931, les cinq filières initiales de l'École des HEC sont réduites à deux: une licence ès sciences commerciales et économiques et une licence ès sciences commerciales et actuarielles. De son côté, l'École des sciences sociales dispense notamment une licence ès sciences politiques pour l'obtention de laquelle les deux enseignements d'économie existant dans la Faculté de Droit, l'économie commerciale et l'économie politique, sont obligatoires.

Firmin Oulès, quatrième titulaire de la chaire d'économie politique, s'inscrit dans la filiation de l'École de Lausanne, considérée comme fondatrice, avec Walras et Pareto, de l'économie néoclassique. Il va rapidement en assumer un héritage critique. Affirmant vouloir «travailler au développement et au rayonnement de l'École de Lausanne»,⁴ il se démarque quelque peu de l'orthodoxie de l'école néoclassique et occupe une position particulière dans les débats autour de l'économie politique dans l'immédiat après-guerre. Pour l'orthodoxie néoclassique, notamment confrontée depuis 1937 aux succès de la «Théorie générale» de John Maynard Keynes, l'héritage principal de Walras réside dans l'effort de mathématisation qu'il aurait accompli en économie politique, marquant ainsi l'amorce d'une démarcation des sciences morales dont elle est issue, et dont elle devrait peu à peu se séparer pour se rapprocher des sciences physiques. Pour ses détracteurs, cette mathématisation indique au contraire le début d'un processus qui a conduit l'économie politique dans une voie teintée d'irréalisme, d'abstraction et de pure spéculation. Tout en critiquant la mathématisation, «mauvais génie de Walras»,⁵ qui n'aurait pas même été nécessaire à la mise en évidence de la théorie de l'équilibre et de l'interdépendance, Firmin Oulès s'inscrit résolument dans la tradition néoclassique. À ses yeux toutefois, l'essentiel de la révolution walrasienne se situe ailleurs: dans la conception de la «politique économique scientifique»,⁶ qui fournit les bases de

la Nouvelle École de Lausanne, dont les postulats principaux seront développés par Oulès dans un Manifeste, «Les principes d'un système économique nouveau: l'économie harmonisée». ⁷ Il éditera par ailleurs ses travaux et ceux de quelques élèves dans la Collection de la Nouvelle École de Lausanne, dont le premier volume parut en 1944.

La volonté exprimée dans le rapport du 18 juin 1948 de rapprocher les sciences économiques du giron des sciences physiques ne se base pas sur une apologie de la mathématisation. Elle découle à dire vrai de la conception de «la science sociale» que soutient Walras et qui «étend, à l'économie politique, les idées maîtresses qui ont présidé à la fondation et au développement de la science moderne [...]». ⁸ Parmi celles-ci, le «grand principe baconien: «On ne commande à la nature qu'en commençant à lui obéir» occupe une place de choix et permet le rapprochement des sciences sociales et des sciences naturelles. Des deux côtés en effet, «il y a les forces naturelles, et il y a l'esprit humain». ⁹ Armé de ce principe, Walras assigne à l'économie politique un objectif précis et ambitieux: connaître les «tendances naturelles de la richesse sociale [...] afin de bien organiser la société économique». ¹⁰ Arguant ensuite que «le but de la science n'est pas seulement de connaître le monde, mais de le transformer», ¹¹ Oulès en tire les conséquences: il s'agit d'«éclairer [la politique économique] par la théorie afin de rendre la première efficace et rationnelle. C'est cela surtout qui est fécond en économie politique.» ¹² En plus d'être féconde, cette attitude est nécessaire en cette période d'après-guerre: «Les principales causes de la crise de notre temps étant de nature économique, les économistes sont les plus grands responsables du désordre actuel.» ¹³ Oulès stigmatise ainsi les économistes antérieurs ou contemporains qui soit se laissent guider par un excès de théorie produisant l'illusion du laisser-faire («les néolibéraux»), soit se laissent emporter par un empirisme naïf (les «collectivistes»). Seule «l'économie harmonisée», qui défend la nécessité d'articuler les connaissances théoriques et les applications pratiques, est à même de fournir les bases d'une politique économique rationnelle. Celle-ci ne peut découler automatiquement des démonstrations théoriques: ce n'est que sous certaines conditions, notamment l'existence et la sauvegarde de la «liberté en société», savant équilibre entre la spontanéité et l'autorité, qu'elle peut se penser et se déployer. Si ces principes découlent d'une philosophie politique dont se revendique Oulès et qui suggère une «troisième voie» entre le libéralisme et le collectivisme, ils définissent également les conditions de possibilités de l'exercice de la science. Faire rationnellement la politique en suivant les principes de l'économie harmonisée implique donc de pouvoir d'abord «faire librement la science». C'est le sens des propositions de réorganisation matérielle des enseignements de sciences économiques soulevées

Les «principes de l'économie harmonisée» qui sous-tendent très largement l'argumentation du rapport inscrivent Oulès – nous l'avons vu – dans un débat sur l'économie politique dominé par l'opposition entre les défenseurs de l'orthodoxie néoclassique et ses détracteurs. À un niveau plus spécifique, il est possible d'émettre l'hypothèse que ce débat et les propositions théoriques et pratiques exprimées dans le rapport rejoignent des préoccupations plus politiques d'une partie de l'élite locale. Jules Chuard, Jacques Secrétan, Henri Borle, notamment, témoignent d'une volonté de «faire rationnellement la politique» en dehors du milieu académique. Ainsi, en 1943, Jules Chuard, alors Directeur de l'École de HEC, crée la Société d'études économiques et sociales (SEES). L'article 3 des statuts précise que cette société a pour but «d'entreprendre ou de favoriser des études et des recherches scientifiques et pratiques d'ordre économique et social [et] travaille en étroite collaboration avec l'Université de Lausanne». On y retrouve dans le premier comité Henri Borle, alors fraîchement nommé professeur et qui est également, entre 1937 et 1966, Président du Rotary-Club de Lausanne, aux agapes duquel, à l'Hôtel de la Paix, participe notamment Jacques Secrétan. Le 11 juin 1948, une semaine avant l'envoi de sa lettre et du rapport, celui-ci prononce un discours¹⁴ où il s'efforce de vanter les mérites des sciences économiques, sociales et politiques pour la formation des futurs cadres de la société. Il répond par la même occasion aux inquiétudes de Rodolphe Stadler, industriel vaudois et ancien diplômé de HEC qui stigmatisait, lors d'un discours tenu à cette même tribune une semaine auparavant, les excès dirigistes des administrations cantonale et fédérale et, plus généralement, l'incompréhension dont ont été victimes les industriels. Secrétan lui répond que l'École qu'il dirige n'est certes pas la solution unique à ces problèmes, mais qu'elle repose sur une idée féconde et nécessaire, la rencontre entre le monde de la pensée et le monde de l'expérience professionnelle.

Le rapport de Borle et Oulès, les divers projets (SEES, discours de Secrétan) peuvent donc se lire comme les indicateurs d'une rencontre objective entre deux types de préoccupations qui accordent aux sciences économiques une importance nouvelle et radicale. En s'inscrivant entre les deux pôles dominant les débats scientifiques, Firmin Oulès suggère de s'inspirer des principes de l'économie harmonisée pour consacrer l'économie politique reine des sciences. Il propose ainsi une ambitieuse réorganisation de la classification des savoirs, mais il fait plus encore: l'économie politique constitue le pilier central d'une «culture économique» plus large, devant alimenter une vision du monde nouvelle et où seront puisés les instruments de pensée et d'action adaptés aux problèmes des temps présents. Il rejoint ainsi Jules Chuard, Jacques Secrétan, et à travers eux une partie de l'élite locale, chez qui la défense du développement des sciences économiques et sociales témoignent d'une volonté de soumettre l'action ■ 121

politique à la rationalité scientifique dont les impératifs sont désormais dictés par l'économie politique.

Notes

- 1 Ce rapport provient des archives de l'École des Sciences sociales et politiques. Dossier «Institut de science politique», annexé à une lettre de Jacques Secrétan à la Commission Universitaire, datée du 18 juin 1948. C'est à Bertrand Müller que revient l'initiative de la publication de ce document, autorisée par le Doyen de la Faculté des Sciences sociales et politiques. Je remercie Franco Panese et Olivier Robert qui m'ont aimablement transmis les fiches biographiques des principaux individus dont il sera question: Firmin Oulès, Henri Borle, Jules Chuard et Jacques Secrétan.
- 2 Henri Borle a notamment écrit *Le rôle miraculeux du banquier dans l'édification de la monnaie*, Neuchâtel 1942, ainsi que divers ouvrages sur l'exportation des capitaux. Il est par ailleurs membre depuis 1939 de la Commission Fédérale des Banques où il siégera jusqu'en 1959.
- 3 Président de l'École entre 1946 et 1953, il participa également au Conseil d'Administration de la Gazette de Lausanne à un moment où La Ligue Vaudoise, mouvement d'extrême-droite, y tenta un «Putsch». Voir Alain Clavien, «Quand la Ligue Vaudoise convoitait la Gazette de Lausanne», in Bertrand Müller et Alain Clavien, *Le goût de l'histoire, des idées et des hommes. Mélanges offerts au professeur Jean-Pierre Aguet*, Lausanne 1996, 183–204.
- 4 Leçon inaugurale, notes d'étudiants retranscrites. Vol. 1: Leçon inaugurale, introduction générale et première partie (Le mécanisme général de la vie économique: l'infrastructure), Lausanne 1941, XXII.
- 5 Cité par André Marchal, *La pensée économique en France depuis 1945*, Paris 1953.
- 6 *Léon Walras à Lausanne*, Publications de l'Université de Lausanne, III, Lausanne 1948, 271 (cité dorénavant *Léon Walras à Lausanne*).
- 7 Firmin Oulès, *Les principes d'un système économique nouveau. L'économie harmonisée*, Lausanne, Paris, Bruxelles 1949.
- 8 *Léon Walras à Lausanne*, 272.
- 9 *Léon Walras à Lausanne*, 271. C'est Oulès qui cite Walras.
- 10 *Léon Walras à Lausanne*, 271. C'est Oulès qui cite Walras.
- 11 *Léon Walras à Lausanne*, 273.
- 12 *Léon Walras à Lausanne*, 273.
- 13 *Léon Walras à Lausanne*, 279.
- 14 Archives de l'École des Sciences sociales et politiques. Dossier «Institut de science politique». «L'enseignement des Sciences sociales, politiques et économiques. Déjeuner du Rotary, vendredi 11 juin 1948, Hôtel de la Paix, Lausanne.»